

clésiastiques, ont obtenu à Tournai et ailleurs, la juridiction sur Louise de l'Évêque du diocèse; parmi ces personnes plusieurs prêtres, de temps à autres, en costumes de voyageurs qui ne pouvaient les faire distinguer des laïcs. Toutes ces personnes laïques ou prêtres ont toujours pu rappeler Louise de l'extase, en vertu de l'autorité à elles conférée. Nous verrons plus loin l'importance de mentionner toutes telles circonstances. En plusieurs occasions, de hauts dignitaires ecclésiastiques, qui n'avaient pas reçu la juridiction nécessaire de l'Évêque du diocèse ou du métropolitain de la Belgique, furent présents, et tous leurs efforts pour rappeler l'extatique à la connaissance, tombèrent sur des oreilles sourdes.

Un jour, le Dr. Schawn, de Liège, vint à Bois d'Haine avec le Dr. Lefebvre et l'Évêque du diocèse. L'Évêque retira la juridiction au Dr. Lefebvre et la donna au Dr. Schawn. Les deux médecins essayèrent alors à rappeler Louise de l'extase en l'appelant par son nom. Tous les efforts du Dr. Lefebvre furent sans effet, mais le Dr. Schawn trouva qu'il avait obtenu un contrôle complet sur elle. Il demanda d'abord : " Louise m'entendez-vous ? " Elle reposait alors la face sur le plancher, mais les mots étaient à peine prononcés, qu'elle releva la tête comme pour recevoir ses ordres. Le Dr. Schawn lui dit alors de se lever. Et aussitôt elle se leva reposant sur son genou gauche. Il lui dit ensuite de se tenir debout : et elle obéit aussitôt, bien que par le fait des stigmates elle ne put se tenir droite, mais vacillant de côté et d'autre ; l'Évêque lui dit alors de s'asseoir, et elle fit de suite.

(à continuer.)

—000—

INFORMATIONS.

M. Daniel F. Beatty, propriétaire et manufacturier d'instruments de musique de grande réputation, connus sous le nom de Pianos de Beatty et Harmoniums langues d'or de Beatty, reçoit tous les jours de nouvelles recommandations et des témoignages des plus flateurs. *Voyez l'annonce à la couverture.*

—non—